

| | |
|--------------|---------------------|
| Référence | 5-RH-FCSE |
| Durée | 3 jours (21 heures) |
| Éligible CPF | NON |
| Mise à jour | 27/11/2023 |

Le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE)



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles de fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE)
- Comprendre les différentes missions de cette nouvelle instance et les conditions de leur réalisation
- Assurer correctement son mandat au sein du comité



PUBLIC CONCERNE

Membre nouvellement élu, futur membre ou personnel RH



PREREQUIS

Pas de prérequis spécifiques



MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.



MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Attestation de stage à chaque apprenant,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles



MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée à minima d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc et/ou paperboard.

Pour les formations nécessitant un ordinateur, un PC est mis à disposition de chaque participant.



MOYENS TECHNIQUES EN DISTANCIEL

A l'aide d'un logiciel (Teams, Zoom...), d'un micro et éventuellement d'une caméra les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.

Sessions organisées en inter comme en intra entreprise.

L'accès à l'environnement d'apprentissage ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.

Pour toute question avant et pendant le parcours, assistance technique à disposition au 04 67 13 45 45.



ORGANISATION

Délai d'accès : 5 jours ouvrés
(délai variable en fonction du financeur)

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



ACCESSIBILITE

Les personnes en situation d'handicap sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Pour tout renseignement, notre référent handicap reste à votre disposition : mteyssedou@ait.fr



PROFIL FORMATEUR

Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention

Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.



CERTIFICATION POSSIBLE

Aucune

Le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE)

PRESENTATION DE LA FORMATION, DES PARTICIPANTS ET DE LEURS ATTENTES SPECIFIQUES

INTRODUCTION : OBJECTIF DE L'ORDONNANCE 2017-2386 DU 22 SEPTEMBRE 2017

- Introduction : objectif de l'ordonnance 2017-2386 du 22 septembre 2017

LES MOYENS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU CSE

- Les moyens nécessaires au fonctionnement du CSE
- Les moyens financiers : subvention de fonctionnement, contribution patronale aux activités sociales et culturelles
- Les moyens matériels
- Les heures de délégation

LES ATTRIBUTIONS ET LE CADRE DU MANDAT

- Les questions économiques : thèmes abordés, informations périodiques et ponctuelles, différence entre information et consultation
- La base de données économiques et sociales, outil de travail du comité
- Les attributions sociales et culturelles
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail

LES REUNIONS DU CSE

- Le nombre et le rythme des réunions obligatoires
- La préparation et la diffusion de l'ordre du jour
- Le déroulement : délibérations, votes
- La finalisation de la réunion : rédaction du procès-verbal, diffusion
- La communication avec les salariés de l'entreprise

LES COMMISSIONS

- La commission santé, sécurité et conditions de travail : entreprises concernées, missions
- Les autres commissions obligatoires

LA FORMATION

- La formation spécifique en santé, sécurité, conditions de travail : bénéficiaires, durée
- Les autres formations

LE RECOURS AUX EXPERTS

- L'expert-comptable : cas de recours, missions, règles, financement
- Les expertises techniques : sujets concernés, règles, financement

LA GESTION FINANCIERE DU CSE

- Les obligations du comité en matière de transparence financière
- Les documents comptables obligatoires : documents annuels, tenue comptable quotidienne
- Le contrôle budgétaire : établissement des budgets, comparaison avec les réalisations
- Le rapport annuel de gestion

BILAN, EVALUATION ET SYNTHESE DE LA FORMATION